



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **11 décembre 2017**, le conseil municipal a pris la délibération suivante:

Crédit d'étude de 50'000 F relatif au projet de réfection de la chaussée, à l'aménagement d'un éclairage public et à la réhabilitation du collecteur EP, chemin Jaques-Rutty

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

De procéder à une étude pour la réfection de la chaussée, l'aménagement d'un éclairage public et la réhabilitation du collecteur EP, chemin Jaques-Rutty.

-D'ouvrir au maire un crédit de 50 000 F destiné à cette étude.

-En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.

-En cas de non réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 3 annuités, dès l'année de son abandon.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt..

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 12 février 2018.

Vandœuvres, le 20 décembre 2017

La présidente du Conseil municipal
Ariane de LISLE-SARASIN

